



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 53791

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité à propos du plan visant à tripler la production de biocarburants d'ici à 2007 afin de faire de la France le leader européen de ce secteur. Ce plan comprend la construction de l'équivalent de quatre usines de nouvelle génération, d'une capacité de 200 000 tonnes par an chacune, et la création de 6 000 emplois. La fermeture de la sucrerie de Pont-d'Ardres, dans le département du Pas-de-Calais, dont la performance a sans cesse été reconnue, se situe à proximité d'infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires, fluviales et portuaires. Le potentiel des surfaces agricoles du département du Pas-de-Calais où est produit la presque totalité de la culture de la betterave est incontestable et l'accroissement rapide de sa production peut être envisagé à court terme. Le projet Ethanol carburant représente pour nos agriculteurs ainsi que pour le bassin d'emploi un enjeu incontestable. Le Pas-de-Calais, qui bénéficie donc de nombreux atouts, mérite de relever ce challenge afin de contribuer à la lutte contre les effets de serre. Il lui demande en conséquence si ce département, particulièrement sinistré, peut bénéficier de l'opportunité qui s'offre aujourd'hui à sa population, de bénéficier de l'implantation d'une des quatre usines pressenties.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a, à plusieurs occasions, réaffirmé avec force sa volonté de développer les capacités de production des carburants d'origine végétale dans notre pays par le triplement de la production à l'horizon 2007 ainsi que l'a annoncé le Premier ministre le 7 septembre 2004. Dans cette perspective, le Premier ministre a annoncé, le 2 février 2005, la répartition entre les deux filières, soit 480 000 tonnes pour le diester et 320 000 tonnes pour l'éthanol. Les appels à candidature pour l'agrément d'unités de production sont donc en cours de publication. Cette procédure s'adresse bien entendu aux porteurs de projets d'unités industrielles dont le bien-fondé technique, économique et agricole aura été démontré. Par ailleurs, le Gouvernement a conscience de la nécessaire prise en compte du volet importations dans le diagnostic des forces en présence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53791

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10132

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2383